

UN JOURNAL CATHOLIQUE DANS UNE PAROISSE C'EST UNE MISSION PERPETUELLE. LÉON XIII



FONDÉ EN 1893

PUBLIÉ LE MARDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENT

POUR LE CANADA

Un an.....\$1.00
Six mois.....50

POUR LES ÉTATS-UNIS

Un an.....\$1.50
Six mois.....75

POUR L'EUROPE

Un an.....\$1.50
Six mois.....1.00

Les abonnements sont payable d'avance.

Pour cesser de recevoir le journal, il faut donner avis au moins un mois avant l'expiration de son abonnement et payer tous les arriérés.

Ceux qui changent d'adresse devront nous donner l'ancienne aussi bien que la nouvelle.

Adressez toutes lettres, correspondances, etc., à

L'IMPARTIAL
Tignish, Ile du Prince Édouard

L'IMPARTIAL

Tignish, Mardi, 23 Mars. 1909

Pas assez de Français

M. le Rédacteur,

Dans votre numéro du 9 courant, et dans la même colonne, vous avez donné place à deux communications qui sont loin de se ressembler, quoique leur but devrait être semblablement le même : l'enseignement du Français dans les écoles de l'Île.

Les sages conseils donnés aux "Écoliers" reflètent bien mieux la mentalité ou la bonne intention de celui qui les offre que l'élégance avec laquelle ils sont exprimés ; n'importe le mérite de l'effort y est au moins, et c'est déjà assez pour que j'en félicite l'auteur de ces lignes qui, je l'espère, continuera à envoyer hebdomadairement, à L'IMPARTIAL, une petite correspondance signée toujours au moins de ses initiales, afin que nous puissions suivre, et avec beaucoup de plaisir, les progrès marquants qu'il fera. "Fabricando fit faber" : c'est en forgeant que l'on devient forgeron ; pareillement, c'est en travaillant son Français qu'on vient à le maîtriser, le parler et l'écrire correctement.

Un Français parlant mal sa langue, mais la parlant tout de même, vaut mieux à mes yeux que cet autre Français qui essaie de cacher son identité, ou sa honte, en faisant usage d'une autre langue, l'Anglais surtout, comme c'est malheureusement trop l'habitude entre nous.

Pour le Français non instruit, pour celui-ci surtout, qui semble avoir continuellement honte de parler sa langue, mais, sait-il ce qu'il apprend des Anglais comme lui non instruits et cette dernière classe est nombreuse encore de nos jours ; mais, ce langage nouveau est aussi, il est plus baroque que le sien propre dont il a si honte. C'est là qu'on entend : *says he, says I* etc ; une prononciation, un accent à faire trembler les montagnes.

Dans notre pays, c'est entendu, il nous faut apprendre l'Anglais ; mais de ce que nous sommes obligés de l'étudier et de nous en servir à l'occasion, et à le parler continuellement au foyer, il y a une vaste différence. Voyez-vous jamais vos amis les Anglais, même quand ils savent très-mal leur langue, essayer d'apprendre la nôtre et de la parler entre eux ? bien rares, n'est-ce pas, ceux qu'ils le font, et qui peut les en blâmer ? Ils sont nés Anglais, et non seulement veulent rester toujours tels, mais ils veulent se montrer toujours. Admiration est leur fierté nationale et la grande leçon qui nous est donnée ;

allons nous en profiter ?

Efforçons-nous donc d'apprendre comme il convient notre belle langue, de prendre gloire à la faire étudier, à la faire parler à nos enfants, à l'école, au village, à la maison, partout.

J'ai mentionné le nom "école". Autrefois il y avait des pères de famille, pas nombreux heureusement, qui défendaient aux instituteurs et aux institutrices d'enseigner à leurs enfants quoi, croiriez-vous ?... le Français. Mais au jour d'hui, assurément, il n'y en a plus de ces doublures d'ignorance et de malice. Pourtant, si vous je tez les yeux avec moi sur les "Notes de Deblois", donnant compte de l'examen d'école du 27 février dernier, vous serez forcés de dire qu'il y a encore, à Deblois, des fiches de mauvaises doublures, ou bien des institutrices acadiennes qui sont peu patriotes et bien peu soucieuses de l'instruction française de vos enfants. Quoi ? dans une école toute française, au moins par tous les noms des figurants à cet examen, et un programme presque tout anglais, devant des parents acadiens français ; et pour comble, la plupart des prénoms féminins à partir de l'institutrice jusqu'à la dernière des filles sur la liste, ont la tournure et la prononciation anglaise. Mais, n'est-ce-t-il de Français, à Deblois, que le nom de sa localité ?

En haut les coeurs, tous les gens de l'Île. Plusieurs de vos districts scolaires ont montré du progrès dans l'étude de la langue française mais n'y en aurait-il qu'une seule du type de l'école de Deblois, ce serait encore énormément trop.

Foulez aux pieds cette fausse, cette avilissante honte d'apprendre et de parler votre langue, et ce faux orgueil de ne vouloir parler que l'Anglais et passer pour tels.

Non, mes chers compatriotes, que nous essayons à parler, à imiter l'Anglais toute notre vie, nous ne parviendrons jamais à être des Anglais même médiocres ; pourquoi ? parce que chaque race, chaque nationalité, a, à elle propre et sans s'en douter, un quelque chose, un cachet ethnique qui la distingue malgré tout, des autres races. Vaut donc mieux rester ce que nous sommes, et de développer avec grand soin chez notre jeunesse le goût et le vrai orgueil de son origine, de sa langue et même de ses si belles et anciennes coutumes. Parlez le français que vous savez déjà, et forcez vos instituteurs et institutrices à enseigner dans vos écoles, et ceci sans une seule exception.

Dans quelques années, la convention plénière des Acadiens va avoir lieu chez-vous ; ce sera la deuxième tenue sur l'Île. Pour ma part, je voudrais voir exposés, à ce prochain Congrès, au moins une partie des travaux de chaque école française de votre Province, de ceux surtout se rapportant à notre langue et à notre histoire. Quelle exhibition intéressante, quel exemple frappant pour toute l'Acadie, de pouvoir toucher, du doigt pour ainsi parler, ces multiples travaux et progrès de nos chers enfants, l'espoir de demain.

L'Uniformité des Livres

Dernièrement je lisais à ce sujet un mémoire adressé, en 1906, au Premier-Ministre de la Province de Québec par un Frère des Ecoles Chrétiennes du Mont Saint Louis. J'ai résolu de faire, aujourd'hui, un résumé de l'argumentation qu'il contient.

L'on ne doit pas ignorer la réfutation de ce système. C'est ce qui m'a engagé à donner aux lecteurs de "L'IMPARTIAL" l'occasion de la connaître ou de se la rappeler.

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES SEMBLE BLESSER LA JUSTICE

La propriété littéraire est aussi sacrée que la propriété foncière. L'uniformité des livres dépouille de la propriété littéraire les divers professeurs ou congrégations qui composent et éditent des ouvrages classiques car elle leur défend de se servir des livres dont ils sont les auteurs. C'est dire à un ouvrier : "Je vous laisse la propriété de vos instruments, mais je vous défends de vous en servir ; vous en prenez d'autres à mon choix."

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES EST UNE SOURCE DE TROUBLES PERPETUELS

S'imagine-t-on que les auteurs lésés dans leurs droits de propriétaires et les éditeurs, dans leurs intérêts financiers, se plieront indifféremment sous l'injustice. Qu'on se rappelle le "tolle" général des libraires de la Province de Québec, en 1879, contre le Dépôt des livres établi à Québec.

Les diverses congrégations religieuses, comme le simple particulier—auteur ou éditeur—seraient lésées. Doivent-elles, peuvent-elles renoncer à ce droit en adoptant une mesure si aléatoire et si subversive de leur économie domestique ? Ces congrégations possèdent outre leurs livres classiques des méthodes—fruit d'une vieille expérience—auxquelles ces livres sont adoptés. Patrimoine sacré, ces méthodes, nous pouvons les perfectionner, les enrichir ; mais les aliéner jamais !

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES SERA UNE MESURE RUINEUSE POUR L'INSTRUCTION

Non seulement elle établit une déplorable routine dans une matière qui tend à se perfectionner tous les jours, mais elle restreint la composition et l'édition de livres scolaires. Les ouvrages qui se font et s'éditent au pays ne franchissent guère les frontières ; ils ne pénètrent pas dans les écoles dissidentes ; leur circulation est nécessairement fort restreinte. En de telles conditions, on trouve difficilement un auteur et un éditeur qui veuillent consacrer l'un son temps, l'autre son argent, à composer ou à éditer des ouvrages classiques, qui ne recevront peut-être jamais l'estampille officielle qui, seule, leur ouvre la porte des écoles. Et cette porte, sera-t-elle toujours ouverte à ce qu'il y a de mieux ; par le favoritisme, cette maladie dangereuse, est-ce que des ouvrages supérieurs ne pourront pas être oubliés quelquefois ? Il faut songer aux faiblesses de l'humanité et ne rien leur abandonner.

Stimulons, par tous les moyens possibles, le zèle des auteurs et des éditeurs pour la composition de nouveaux ouvrages qui soient à la hauteur des progrès de la plus saine pédagogie ; au moins n'y mettons pas d'entraves.

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES EST UNE MESURE QUE NE JUSTIFIE AUCUNE RAISON SÉRIEUSE

Jusqu'ici on n'a allégué que trois raisons pour justifier cette mesure.

1° L'opinion publique. L'intérêt des parents pauvres. Les lois existantes.

2° Cette mesure, dit-on, est réclamée par l'opinion publique. Quelles sont ses connaissances en matières pédagogiques ? L'opinion publique au Canada comme ailleurs c'est un homme qui tient à poser devant la foule, un homme étranger à l'enseignement qui prend ses propres éducatrices pour le vœu de l'humanité.

3° Chose frappante, cette mesure ne vient nullement des gens du métier, des professionnels, les seuls compétents dans la question scolaire ; il semble relever moins de l'éducation que de la politique.

4° L'on dit encore que cette mesure est prise dans l'intérêt du pauvre. La sollicitude pour les parents pauvres est toujours digne d'éloge. Mais rappelons-nous qu'il ne faut pas payer trop cher l'économie qui résulterait de l'uniformité des livres ; et ce serait la payer bien cher que de lui sacrifier la liberté qu'ont les parents, d'après le droit naturel, de choisir eux-mêmes les livres de leurs enfants.

Oui, aidons les parents pauvres ; engageons nos commissaires d'écoles à acheter les livres des élèves collectivement ; soyons nous-mêmes charitables ; mais ne sacrifions jamais un droit naturel à cause d'un désavantage pécuniaire—surtout lorsqu'on peut l'amoinrir sans toucher à la liberté.

Mais, dirait-on, dans les grandes villes, quand l'ouvrier change de zone scolaire, il est obligé à une double dépense pour ses enfants : achat de livres dans l'école que ses enfants quittent, achat de livres dans l'école où ils se présentent. L'uniformité des livres dans toutes les écoles simplifierait la question et réduirait la dépense.

L'objection est moins sérieuse

qu'elle le semble de prime abord. Voici une statistique qui le montre ; elle fait voir le nombre des enfants inscrits à Montréal en 1906 chez les Frères des Ecoles chrétiennes et le nombre de ceux qui viennent d'autres écoles.

Table with 3 columns: Ecoles, Inscrits, Venant d'ailleurs. Lists schools like St-Patrice, Ste-Anne, etc.

Sur 7761 élèves pour 53 seulement les parents se seraient trouvés obligés de faire par suite du changement de domicile une double dépense. Et remarquons que dans plusieurs de ces écoles les enfants qui abandonnent la classe y laissent leurs livres pour les enfants pauvres, que dans quatre de ces écoles MM. les curés leur accordent des secours spéciaux. Enfin, ces 53 élèves ne sont peut-être pas tous des pauvres.

L'objection, déjà écrasée, tombe à néant lorsqu'on apprend que tous les bénéfices réalisés par la vente des livres et des fournitures classiques aux enfants de ces écoles retournent à ces mêmes enfants en récompenses de diverses sortes ; la communauté ne peut ni s'en approprier un sou ni le détourner de la destination ci-dessus indiquée.

5° Enfin les partisans de l'uniformité des livres se rabattent quelquefois sur des lois existantes. C'est au cours des lois existantes que, au cours des siècles, se sont perpétrés les plus cruelles injustices ! Une loi qui méprise le droit naturel ne mérite aucun respect car les lois humaines ont leur raison d'être uniquement quand elles présentent des détails où la loi naturelle se fait.

Si des lois imposent l'uniformité des livres il est du devoir des législateurs de les rayer.

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES EST UNE MESURE INQUIETANTE PAR SES TENDANCES

Volontiers nous rendons hommage à la droiture d'intention de ceux qui, dans la presse ou ailleurs, se font les champions de l'uniformité des livres. Leurs intentions valent mieux assurément que la mesure. Outre les raisons déjà données précédemment en voici encore trois d'un ordre particulier.

1° L'uniformité des livres est une mesure arbitraire et tyrannique. Malgré son hostilité pour les congrégations religieuses le gouvernement de France n'a point cherché à l'imposer jusqu'à la dernière heure. Aucun gouvernement européen pousse jusque-là ses exigences ; tous généralement, laissent à l'instituteur le choix des livres. Aux Etats-Unis, où la manie de réglementation est assez développée, l'uniformité des livres n'est point imposée. Puisse notre pays être assez libéral pour respecter les droits les plus sacrés.

2° L'uniformité des livres ne satisfait personne : ni les congrégations religieuses, que par la force des choses et la passion du monopole, on dépouillera de leurs ouvrages ; ni les maîtres auxquels on les imposera et qui ne les trouveront jamais de leur goût. Si les idées modernes se développent, on trouvera ces ouvrages trop relevés, trop abstraits, trop chargés de métaphysique pour des enfants. On demandera des modifications, un adoucissement de la nuance religieuse, et bientôt on aura des ouvrages neutres, rationalistes, puis athés ou impis. L'histoire est là pour nous dire combien vite on se précipite dans cette voie. Qu'est aujourd'hui, en France, l'école neutre de Paul Bert ?

A ceux qui pourraient prétendre qu'il n'y a rien à craindre sous ce rapport puisque, au Canada, l'Épiscopat tout entier fait partie du Conseil de l'Instruction publique, nous répondons : Jadis, en France, les cardinaux, les archevêques et les évêques étaient aussi membres du conseil supérieur de l'Instruction publique. L'État qui les avait appelés, les en a évincés. Ne peut-on pas faire au Canada ce que l'on a fait en France ? Déjà, depuis quelques années, on a vu plus d'un symptôme alarmant poindre à l'ho-



Rev. Father Morrissey

Le "No. 10 de Father Morrissey" guérit la Toux, le Rhume et les maladies des Poumons.

Les remèdes de Father Morrissey sont connus depuis des années par toutes les Provinces Maritimes et des milliers de personnes peuvent témoigner des guérisons remarquables qu'ils ont accomplies. Des remèdes exactement semblables, ayant les mêmes vertus salutaires, sont maintenant préparées d'après les prescriptions du prêtre défunt.

Father Morrissey Medicine Co. Ltd. - Chatham, N.B. 35

Deux lettres de nos petites amies Acadiennes

Bloomfield, ce 17 mars, 1909. Monsieur F. J. Buote, Cher Monsieur, Je vous remercie beaucoup pour votre joli cadeau, L'IMPARTIAL, que vous m'adressez pour mon application à la lecture française.

Bloomfield, ce 10 mars, 1909. M. F. J. Buote, Cher monsieur, C'est avec plaisir que je vous remercie pour votre IMPARTIAL. Je sais lire le français et prends beaucoup de plaisir à lire votre beau journal.

"OVONOL" POUR LES ENFANTS

Augmente l'appétit et les forces de la petite MIGNONNE SIMARD.



"Avant de prendre de l'OVONOL", notre petite fille, Mignonne, nous donnait beaucoup d'inquiétudes, tant elle était délicate et faible. Ayant entendu parler de ce tonique et de l'étonnante rapidité avec laquelle il agit, même chez les constitutions les plus délicates, nous lui en avons donné.

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMÉRICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

J. A. JOHNSTON, M. D., C. M. Médecin-Chirurgien TIGNISH, ILE DU P. E.

J. H. Myrick & Co IMPORTERS AND DEALERS IN

DRY GOODS HARDWARE BOOTS & SHOES FINE GROCERIES And Fishinh Supplies

AT TIGNISH and ALBERTON

We have just opened a full and complete stock of

NEW GOODS

We are prepared to supply the wants

to the farmer fisherman and mechanic

We invite intending purchasers

to give us a call

and they will find we can meet all

competitors, and save to them the

trouble and expense of going to

Summerside or Charlottetown.

